

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Pays de la Loire dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser intégralement au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de Loire-Atlantique
110 rue de Frémur
49000 ANGERS
02 41 39 48 98
loireatlantique@fondaton-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



MINISTÈRE DE LA CULTURE

182 rue Saint-Honoré
75001 PARIS
01 40 15 80 00



DRAC DES PAYS DE LA LOIRE

1 Rue Stanislas Baudry
44000 NANTES
02 40 14 23 00

FONDATION



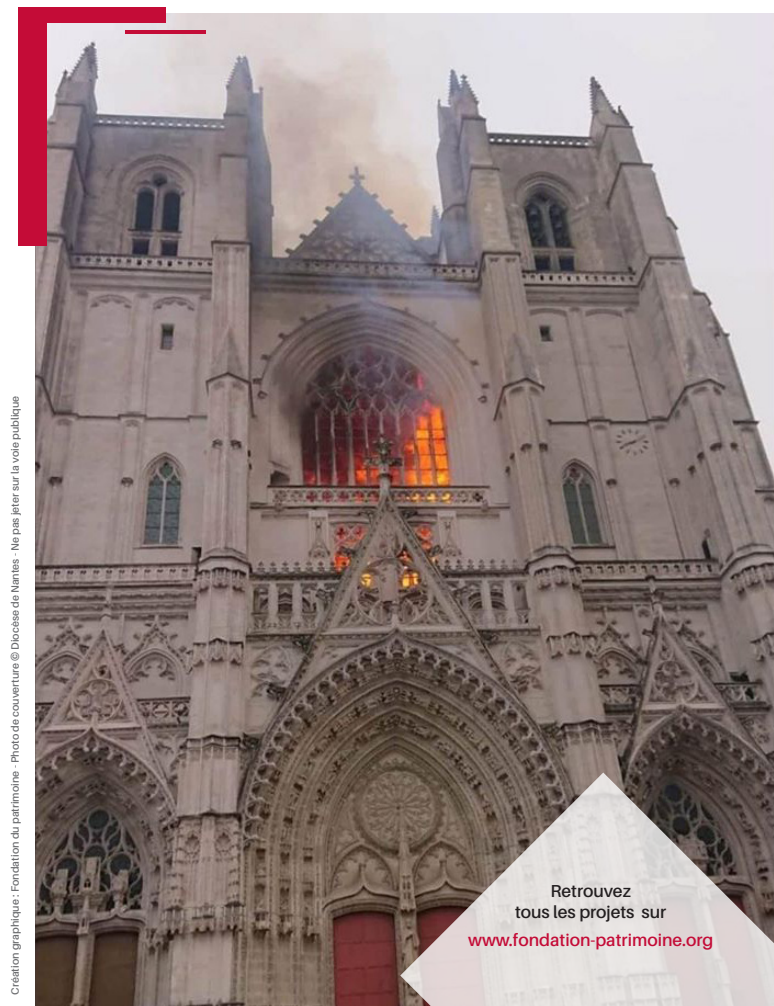
DU PATRIMOINE

► Je donne!

POUR LA RECONSTRUCTION D'UN

**grand orgue à la
cathédrale Saint-Pierre-
et-Saint-Paul de Nantes**

en Loire-Atlantique



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Diocèse de Nantes - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

SOUTENONS LA RECONSTRUCTION D'UN GRAND ORGUE

La cathédrale gothique Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes a subi un grave incendie samedi 18 juillet 2020 au matin. Cet incendie de grande ampleur a ravagé l'intérieur de la cathédrale gothique de Nantes causant de nombreuses dégradations. Un tableau du peintre Hippolyte Flandrin datant du XIX^e siècle a disparu et l'orgue du chœur ainsi que les vitraux commandés par Anne de Bretagne au début du XVI^e siècle ont été très endommagés. De plus, le grand orgue a été entièrement détruit.

Pour que des grandes orgues soient reconstruites et résonnent à nouveau à la cathédrale de Nantes, la Fondation du patrimoine, en coordination avec le ministère de la Culture, lance un appel à la générosité.

UN PATRIMOINE EMBLÉMATIQUE

Si la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul a été classée au titre des monuments historiques en 1862, le grand orgue de la cathédrale avait été érigé en 1619. Il est l'œuvre du facteur d'orgue Girardet.

Depuis plus de 400 ans, il dominait la nef de la cathédrale du haut de sa tribune auquel on accédait par un escalier ne comptant pas moins de 66 marches.

Cet orgue a connu 5 restaurations dont les plus importantes datent de 1768 et de 1971 et comptait désormais 5 500 tuyaux.

UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE

Cet orgue de tribune avait réussi à échapper à la destruction à l'époque révolutionnaire, mais également aux bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Enfin, lors du terrible incendie du 28 janvier 1972, il avait été miraculeusement sauvé.

La Fondation du patrimoine invite donc tous ceux qui le souhaitent à faire un don en faveur de la reconstruction d'un grand orgue à la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes. Tous les dons de cette souscription seront intégralement reversés aux travaux.

Ensemble mobilisons-nous pour la reconstruction d'un grand orgue à la cathédrale de Nantes !

© Mairie de Nantes - Drac des Pays de la Loire



BON DE SOUSCRIPTION

► **Oui, je fais un don** pour aider la reconstruction d'un grand orgue à la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes.

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente collecte.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/67426

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - cathédrale de Nantes

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine de Loire-Atlantique 110 rue de Frémur 49000 ANGERS

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre